

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents 10  
votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le six décembre deux mille vingt-trois

Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; D. JARDIN ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD (arrivé à la Q2-2) ; R. GRENOUILLET ; J. LEFORT ; A. RAVET ;

Excusés ayant donné pouvoir : F. CHALEIX (applicable à partir de la Q3) ; F. TOMAS

Excusée sans procuration : P. GABORIAU ; C. VIARD ; L. GABETTE (arrivé à la Q3) ;

Secrétaire : N. BARNY

**OBJET : DETR 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES PANNEAUX LUMINEUX**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de remplacement des panneaux lumineux de communication sur le centre bourg en remplacement des deux panneaux acquis en 2014.

Il présente le programme de travaux pour un montant HT de : **23 949€ HT**

Le conseil municipal, après délibérations, à **L'UNANIMITÉ DES VOTANTS** :

**SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention au taux maximum dans le cadre des programmes DETR pour l'année 2024,

**APPROUVE** l'estimation du coût de l'opération évalué prévisionnellement à **23 949€ HT**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en application de la présente décision;

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC

Le 14 décembre 2023

LE MAIRE  
Dominique CHAMBON

Affichée le : 15/12/2023

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 15/12/2023.  
Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705408-20231214-2023008\_2023079-DE  
Reçu le 15/12/2023